

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

ABONNEMENTS

Six mois... 4 fr. 50 — Un an... 6 fr.
Etranger (union postale). Un an... 8 fr.
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration,
52, rue Ferrandière, 52, LYON
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous
les bureaux de poste de France et de Belgique

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau
du Journal
52, Rue Ferrandière, 52, LYON
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

Le Congrès de l'Est. — Esprit des morts et des vivants. — Les élections épiscopales et la papauté. — Chronique maçonnique. — La Crémation. — Persécutions catholiques. — Le Centenaire de 1789. — La dixième aux paysans. — Théâtre. — Bibliographie.

FEUILLETONS. — L'Epreuve. — La Fille de l'Archevêque.

LE CONGRÈS DE L'EST

Les délégués des Loges de la région de l'Est ont désigné, dans le dernier Congrès tenu à Gray, l'Orient de Reims pour la réunion de cette année. La convocation officielle, adressée à tous les Ateliers du Grand-Orient de France faisant partie du Congrès de l'Est, fixe les jeudi, vendredi et samedi, 14, 15 et 16 avril. La Loge la *Sincérité*, de Reims, avec son dévouement maçonnique bien connu, a réglé l'ordre des travaux suivant les usages adoptés dans les précédentes réunions et, par lettres du 26 octobre 1886 et du 5 février 1887, a prévenu les délégués des Ateliers.

De nombreuses et intéressantes questions y seront étudiées. Il en est quelques-unes surtout qui répondent directement aux justes préoccupations de la Maçonnerie française, plus particulièrement attaquée dans ces derniers temps. La première proposition que nous voyons à l'ordre du jour du Congrès de l'Est vient à propos en cette époque d'espionnage clérical habilement exercé dans les Loges. Il s'agit de l'unification d'un mot de semestre pour tous les rites, et la création d'un mot périodique pouvant se donner hors de la Loge.

Des publications de l'ex-franc-maçon Léo Taxil ont démontré que, tout en faisant la part des passages erronés, mensongers, insérés dans ses livres, il y avait lieu de mettre les franc-maçons actifs, réguliers, en garde contre les profanes appartenant au monde réactionnaire. Il importe, en effet, de prémunir des FF. trop confiants, trop loyaux, contre les relations qu'essayent d'établir avec eux des ennemis de la Franc-Maçonnerie. Les signes anciens, les mots de passe d'autrefois; s'ils conservent pour

nous un caractère définitif, par la considération qui leur est donnée dans les constitutions, n'offrent pas toujours, désormais, une garantie suffisante en présence des nombreuses indiscretions commises.

Il ne faut pas que le maçon qui a cessé d'appartenir à la grande famille puisse, comme un F. . . fidèle, utiliser les moyens de reconnaissance qui lui ont été confiés et dont il a perdu le droit de se servir. Si sa conscience trop large le laisse céder à la tentation d'en user pour continuer des rapports fraternels qu'il ne mérite plus, il convient que les maçons soient mis en état d'échapper à cet abus de la solidarité maçonnique.

La proposition que nous signalons dans la liste des questions soumises au Congrès de Reims, répond à cette préoccupation. On doit se décider à la création de mots renouvelés périodiquement, qu'il soit permis d'échanger hors des Loges, pour se reconnaître dans la vie profane, et que les maçons jugés, condamnés, radiés, passés à l'ennemi — l'exemple de M. Léo Taxil est devant nos yeux — ne sauraient employer pour tromper nos amis et poursuivre un coupable espionnage.

Malgré la résistance que la force de l'habitude fait rencontrer dans les sociétés, même les plus dévouées aux idées de progrès, on en arrivera certainement à répondre affirmativement à la sage proposition soumise au Congrès. Lorsqu'on a, en face, de soi, des adversaires audacieux, actifs, ne reculant devant aucun moyen d'investigation et de surprise, il faut renoncer à un dédain qui nous rendrait dupes, et cesser de montrer une insouciance trop hautaine pour des manœuvres dont le danger est incontestable.

Cette proposition d'un mot périodique pour tous les rites est le complément nécessaire des mesures prises pour rendre fréquentes les relations maçonniques entre les maçons des divers Orients. Eviter de compliquer les formules de reconnaissance, réduire les mauvaises chances d'indiscretions, simplifier les anciens modes de rapprochement: telle doit être la préoccupation constante de la Franc-Maçonnerie et nous avons été heureux de voir ces idées se traduire par d'utiles projets placés au premier rang des travaux que s'est assignés le Congrès.

Nous aurons à citer d'autres réformes proposées et rappeler sur elles l'attention de nos lecteurs. Le Congrès de l'Est, à

Reims, le Congrès du Midi, à Toulouse, nous font espérer que la Maçonnerie va s'occuper sans retard de prendre des décisions dont dépendent son développement et son avenir.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Toute la race des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours et apprend continuellement.
PASCAL.

On abuse du malheur d'un homme pour attaquer sa probité.
DUCLOS.

Tout homme est homme et les moines surtout.
LA FONTAINE.

Emprisonnés dans une étroite conception des choses, les hommes du passé reculent devant l'infini ouvert de tous côtés.
ED. QUINET.

J'ai trouvé qu'il y a dans la méditation des pensées honnêtes une sorte de bien-être que les méchants n'ont jamais connu.
J.-J. ROUSSEAU.

Sachons ne pas savoir, ce n'est pas la moindre vertu du philosophe.
SULLY-PRUDHOMME.

LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES

ET LA PAPAUTÉ

IV

Hildebrand (Grégoire VII) fut élevé à la dignité pontificale en 1073. Mais bien avant cette date, il exerçait dans l'Eglise une influence considérable. Sous les pontificats de Léon IX, Victor II, Etienne X, Nicolas II et Alexandre II, Hildebrand remplit les fonctions de sous-diacre, puis d'archidiacre de l'Eglise romaine. Il fut le conseiller toujours écouté des papes que nous venons d'énumérer, l'inspirateur de toutes les mesures qu'ils prirent pour rendre l'Eglise et son chef indépendants des pouvoirs temporels, pour réformer les mœurs du clergé, et enfin pour placer les évêques dans la dépendance étroite de la papauté.

Le pontificat de Grégoire VII ne fut donc que la continuation de son diaconat.

Les idées de Grégoire VII nous sont connues par sa correspondance et particulièrement par les *Dictatus papæ*. On désigne ainsi vingt-sept propositions, brèves, sèches, tranchantes comme le glaive, où Grégoire VII expose les droits des successeurs de l'apôtre Pierre. Ces propositions impliquent

la constitution d'une vaste théocratie, l'établissement de l'absolutisme pontifical

Deux de ces propositions nous paraissent avoir, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, une très grande importance : « *quod ille solus possit deponere episcopos vel reconciliare*, » le pape seul a le pouvoir de déposer les évêques et de les réconcilier avec l'Eglise. « *Illi liceat de sede ad sedem, necessitate cogente, episcopos transmutare*. » Il lui appartient de transférer les évêques, pour cause de nécessité. »

Toutefois, il ne s'agit ici que de la disposition et du transfert des évêques. Rien, dans les *dictatus* n'a trait à l'intervention des papes en matière d'élections épiscopales. D'autre part, à s'en tenir à des déclarations répétées plusieurs fois dans ses lettres, Grégoire aurait été disposé à respecter les traditions qui accordaient au clergé et au peuple la liberté de nommer leur évêque. Il ne laisse cependant pas d'intervenir dans les élections épiscopales, d'une manière plus ou moins directe.

Grégoire ne saurait admettre qu'on choisisse un évêque dont la personne et le nom lui seraient totalement inconnus. Il veut qu'on n'élise à l'épiscopat qu'une personne capable, se réservant, si la capacité de l'élu ne lui paraît pas suffisante, de casser l'élection. Il exige encore que l'évêque élu se rende à Rome pour être consacré et prêter entre ses mains serment de fidélité à l'Eglise romaine. Enfin, il ne reconnaît la validité d'une élection qu'autant qu'elle a été faite en présence de ses légats.

Il appert de la correspondance de Grégoire VII que les légats ne se bornaient pas à assurer le calme et la régularité des élections; ils en dirigeaient l'esprit. Une lettre adressée en 1075, par Grégoire au clergé et au peuple des petites villes de Gubio et de Montefeltro, montre bien quel était, à cet égard, le rôle des légats : « Depuis que nous savons votre Eglise privée de son pasteur, nous sommes pleins d'anxiété sur votre compte. Nous vous envoyons deux fils dévoués de l'Eglise romaine, l'abbé de Saint-Soleas et celui de Saint-Boniface, qui devront s'enquérir avec soin s'il se trouve parmi vous une personne capable de devenir votre pasteur. Si cette personne se rencontre, aussitôt qu'elle aura été honorée de votre choix, et qu'elle aura satisfait aux règlements canoniques, ils nous l'enverront sans retard pour qu'il soit procédé à son ordination. Dans la cas où aucun parmi vous ne montrerait les aptitudes convenables à l'épiscopat, ils chercheront en dehors de vous, avec toute la sollicitude désirable, quelqu'un qui puisse vous gouverner selon les vues de Dieu, et nous l'adresseront de même aussitôt pour qu'il soit ordonné dans sa nouvelle dignité. Montrez donc à ces légats une confiance sous réserve et obéissez-leur, persuadés que dans cette circonstance ils ne se proposent, avec l'aide de Dieu, que l'intérêt de votre salut et l'honneur de votre Eglise. »

(A suivre.)

CHRONIQUE MAÇONNIQUE

Chambéry. — La Loge l'Espérance Savoisienne, célébrera sa Fête solsticiale d'hiver, le dimanche 20 mars courant, dans son local, rue de la République, sous la présidence du F.^o Jules ROCHE, député de la Savoie.

ORDRE DU JOUR

1^o Ouverture des travaux à midi;

2^o Réception solennelle des députations et des FF.^o Visit.^o;

3^o Installation des Off.^o de la L.^o;

4^o Compte rendu moral, par le F.^o Orat.^o;

5^o Banquet (coût : 3 fr. 50).

Nous espérons que cette fête réunira tous les maçons de la Savoie et des départements voisins.

Nous savons qu'un grand nombre de Loges de la région se font représenter à cette fête maçonnique.

Cerbère (Pyrénées-Orientales). — Jeudi, 24 février 1887, jour anniversaire de la proclamation de la République en 1848, a été fondé à Cerbère (Pyrénées Orientales), une nouvelle Loge sous le titre *La Ruche Catalane* et sous les auspices de la Grande Loge Symb.^o Ecossaise.

Cette Loge située aux confins de la France est destinée à rendre de grands services aux maçons français et espagnols.

Elle sera surtout importante à cause de la valeur morale et intellectuelle des FF.^o qui la composent.

Nous leur souhaitons bonheur et prospérité.

Thouars. — Obsèques du F.^o Vilenne. — Mardi, ont eu lieu à Saint-Jean-de-Thouars les obsèques civiles du F.^o Vilenne, membre du Conseil municipal et adjoint de la commune de Saint-Jean, depuis de longues années.

Plus de 600 personnes formaient le convoi de cet homme de bien.

Une délégation de la Loge maçonnique de Saumur et de nombreux francs-maçons de la région s'étaient joints aux libres-penseurs et aux francs-maçons de Thouars.

Les cordons du poêle étaient tenus par les Vénérables Renou, de la Loge de Saumur, et Angignard, de la Loge de Thouars, et MM. Hacault et Grolleau, anciens maires de Saint-Jean-de-Thouars, collègues du défunt au Conseil municipal.

C'était une imposante manifestation qui restera longtemps dans la mémoire des personnes qui en ont été témoins.

Sur la bière, on remarquait l'écharpe tricolore, les insignes maçonniques et trois magnifiques couronnes; une offerte par les *républicains de Saint-Jean-de-Thouars*, et l'autre offerte par les membres de la Loge les *Pionniers de l'Avenir*.

Le F.^o Mouillien, membre fondateur de l'At.^o les Amis de la République Or.^o de Parthenay (Deux-Sèvres), a prononcé sur la tombe le discours suivant :

« T.^o C.^o F.^o, »

« Citoyennes et Citoyens, »

« La mort avec sa faulx implacable vient encore de frapper un de ces hommes qui disparaissent toujours trop tôt pour le bien de l'humanité :

« Il y a six mois à peine, nous accompagnions à sa dernière demeure le F.^o Chaigneau; aujourd'hui, c'est le tour du F.^o Vilenne, qui, arraché aux soins généreux et empressés de sa famille, aux caresses de ses enfants, vient de quitter cette vie pour entrer dans l'inconnu, dans l'éternité ! »

« Deux vaillants; deux lutteurs; deux francs-maçons ! »

« Qui dit franc-maçon dit : homme libre, dit : homme de bien. »

« Lorsque la mort enlève un de ces hommes de bien comme Vilenne, un de ces hommes qui font du parcours de la vie un apostolat humanitaire, elle prive la société d'un puissant appui et frappe cruellement au cœur ceux qui vivent, en les arrachant à leurs tendres affections. »

« L'existence présente, sous des milliers de nuances diverses, le spectacle le plus étrange. »

« A quoi aboutit, en effet, le destin multiple et contradictoire que le hasard sème parmi les hommes à leur entrée dans la vie ? »

« Ici s'épanouit un bouton de rose, souriant déjà aux soins maternels et à la vie radieuse qui s'étale aux petits yeux à peine ouverts — un souffle meurtrier et la fleur baisse sa corolle et se fane »

« Là, l'amour couronne de myrtes les cheveux de la fiancée; — la tombe l'arrache des bras de l'amant époux. »

« Les palmes du génie, les lauriers de la gloire, l'amour maternel et filial, les doux épanchements de l'amitié — la faulx de Saturne n'épargne rien et fauche pêle mêle, les myrtes, les roses, les palmes, les lauriers, l'enfant le père et la mère. »

« Mais quelle que soit la durée de l'existence — quelle est la créature, la veuve ou l'orphelin, dont le départ pour un autre monde ne laisse pas de regrets ? »

« Le pauvre vieillard même, qui, par une vie longue et active, a mérité le repos dont il vient jouir dans cet enclos sacré, ne nous quitte-t-il pas en faisant couler des larmes ? »

« Ah ! c'est que les sentiments de l'amitié, les liens de famille et la sympathie fraternelle sont ébranlés dans tout ce qu'il y a de sublime ici-bas. C'est que l'adieu qu'on se dit sur le bord de la tombe s'appelle *éternel*. L'homme jeté sur cette terre où il ne fait que passer, a une tâche excessivement difficile à remplir, il lui faut une énergie rare, un courage persévérant et à toute épreuve pour résister aux obsessions des détracteurs de l'humanité et suivre la voie de l'indépendance et du progrès. »

« Comme je vous le disais tout à l'heure, Vilenne fut un vaillant. — Vilenne résista et parcourut avec honneur cette voie si difficile où tant d'autres ont échoué. — Vilenne fut toute sa vie un apôtre du progrès — un vigilant disciple de la liberté, par conséquent un ennemi acharné du despotisme clérical et de l'obscurantisme, »

« La République perd en lui un de ses enfants les plus dévoués. »

« Vivre honnête et mourir libre, telle était sa devise. »

« Il est resté fidèle jusqu'à la mort ! Respectons donc sa fermeté — honorons donc sa mémoire et prenons tous sa conduite pour exemple. »

« Au nom du progrès, au nom de l'humanité, remercions Vilenne du dévouement et du courage qu'il a apportés à combattre les préjugés du cléricalisme et à répandre dans ce canton la saine morale, les doctrines de la raison. »

« Si tous les citoyens suivaient son exemple, si tous combattaient avec la même ardeur et le même zèle, cette religion cléricale quidamme et persécute tous ceux qui refusent de croire à ses dogmes, nous ne tarderions pas à être débarrassés de ces hommes qui ne vivent que de l'abêtissement du genre humain et qui sont les mauvais génies de la société moderne. »

« O vous ! Citoyennes et Citoyens vous tous qui m'entendez, inspirez-vous donc des principes du cher mort que nous regrettons et que nous pleurons en ce jour de deuil. »

« Repoussez donc tous les préjugés que certaines gens enseignent avec intérêt. »

« Repoussez-les comme étant absurdes et ridicules. »

« Repoussez-les comme contraires à la raison et à la justice, et ne croyez pas être damnés si l'Eglise ne vous a pas bénis. »

« Adieu Vilenne ! Adieu ! Jamais nous n'oublierons ton dévouement à la Franc-Maçonnerie, au progrès et à la République. Ta mémoire restera gravée dans nos cœurs et ton exemple sera toujours présent à notre esprit. »

« Adieu, Vilenne ! Adieu ! »

Plusieurs autres discours ont été prononcés par différents orateurs.

L'assistance s'est ensuite retirée, vivement impressionnée.

Comité de Maine-et-Loire (suite.)

A la reprise de Cholet par les Vendéens, le 10 février 1794, le capitaine Delcambre, commandant la place, tombe mortellement frappé, aux côtés du brave général Moutins qui, lui-même, peu d'instants après, cerné de toutes parts et sommé de se rendre, se brûla la cervelle sous les yeux de l'ennemi, pour ne pas tomber dans les mains des royalistes.

La Convention ordonna qu'une colonne serait élevée sur la place de Chollet en souvenir de cet acte héroïque. Je ne crois pas me tromper en disant que ce monument commémoratif, décrété par la Convention en l'honneur du général Moutins, est encore à élever.

La malheureuse épouse du commandant Delcambre, apprenant la mort de son mari, se précipite tout affolée de douleur vers son cadavre. Mais elle est arrêtée par une bande de Vendéens qui la fouillent et la dépouillent de tout ce qu'elle possédait.

Ils veulent ensuite la contraindre à crier : *Vive le roi !* la menaçant, en cas de refus, de lui faire subir le sort de son mari.

— Il est mort pour la patrie, répond la noble femme, je saurais l'imiter : *Vive la République* (Applaudissements.)

A ces mots, toute la bande se rue avec fureur sur la pauvre veuve, qui tombe baignée de son sang, percée de trois coups de baïonnette et frappée de deux coups de feu. Ses meurtriers, la croyant morte, l'abandonnent gisant inanimée sur le sol.

Au bout de quelques heures, elle fut recueillie par des patriotes généreux qui la ramassèrent expirante, et, à force de soins, la rendirent à la vie. Malheureusement, dénuée de toute res-

sources, privée de tout soutien, elle se voit bientôt réduite, par suite de son état de maladie, à un dévouement affreux et vouée à une mort misérable.

Dans cette horrible situation, l'idée lui vient de s'adresser elle-même à la Convention pour en obtenir un secours. Elle vend aussitôt ses hardes et son petit mobilier, et toute meurtrie encore par ses blessures, affaiblie par la maladie, elle se met en route pour Paris, et parcourt avec courage, au milieu de mille dangers, à travers des chemins affreux, sans repos, sans sommeil, une route de près de 100 lieues.

Le 2 juin 1794, une femme en deuil, la tête couverte d'un long voile noir, s'avancait péniblement à la barre de la Convention nationale. A sa vue, le conventionnel Tareau, dont le frère était général en Vendée, monte à la tribune. Il rappelle la mort glorieuse du commandant Delcambre, auprès du général Moulins, auquel il faisait un rempart de son corps, le patriotisme de sa veuve, son courage stoïque en face de la mort, ses blessures, sa maladie, sa misère : « Elle est parvenue, dit-il, à se traîner au sein de la Convention. Ses plaies sont encore saignantes, ses balles ne sont pas encore extraites, elle a besoin des secours de l'Etat... Il est inutile d'exciter plus longtemps le profond intérêt que ressent la Convention nationale pour les martyrs de la liberté. »

La grande assemblée, émue d'une si grande infortune, applaudit à plusieurs reprises. Sur la proposition de Bourdon, de l'Oise, elle décrète que « la citoyenne Delcambre a bien mérité de la patrie », et séance tenante, elle accorde une indemnité de 1,200 livres et une pension à cette « courageuse républicaine. » (Applaudissements).

Aux actes individuels vient s'ajouter un exemple mémorable d'héroïsme collectif. En face d'Angers, à droite des Ponts-de-Cé, on aperçoit la Roche-de-Murs, au pied de laquelle coule le Louet, un des bras de la Loire. Le rocher culminant surplombe la rivière presque à pic et d'une hauteur considérable.

Au mois de juillet 1793, 600 hommes du 6^e et du 8^e bataillons de volontaires de Paris occupaient cette position escarpée. Au-dessus de leur campement s'élevait un poteau surmonté du bonnet de la liberté. Des avant-postes avaient été placés sur la route d'Erigné, de Brissac, de Saint-Lambert, de Denée pour observer l'armée vendéenne qui occupait les environs et se rapprochait d'Angers.

Le 26 juillet, les Vendéens, au nombre de 10,000, fondent à l'improviste sur tous les avant-postes à la fois, les culbutent et se précipitent avec furie sur la petite troupe campée sur la Roche-de-Murs. Vingt canons vomissent la mitraille, pendant que des masses

profondes s'avancent menaçantes en poussant des cris effroyables. Les républicains surpris, entourés tout-à-coup d'un cercle de fer et de feu, engagent un combat terrible corps à corps, et se battent en désespérés. Mais il sont bientôt écrasés par le nombre, décimés par la mitraille, et toute résistance devient inutile. La fuite même est impossible, ils sont refoulés par ces flots de mer humaine sur la roche et la roche est à pic : il faut se rendre !...

Mais la pensée de tomber vivants au pouvoir des royalistes révolte leur fierté républicaine. A la honte d'une telle capitulation, ils préfèrent la mort. Dans ce dessein, ils reculent en se massant et reformant leurs rangs, jusqu'à l'extrémité du rocher. Là, en face de Vendéens stupéfaits, ils poussent d'une voix formidable le cri suprême de *Vive la République* ! Puis, tous ensemble, ils se précipitent dans le fleuve avec armes et bagages. (Double salve d'applaudissements.)

Pendant quelque temps on vit les corps, les sacs, les chapeaux, les tambours flotter sur l'eau, puis de longues traînées de sang, qui s'étendaient au loin, marquèrent seules la trace des escouades entières que la Loire avait englouties dans ses tourbillons.

Le drame cependant n'est pas fini.

Trois créatures humaines restaient sur le plateau : un soldat, le caporal Delpeux, du 6^e bataillon de Paris, que deux blessures à la jambe et quatre coups de sabre avaient empêché de suivre ses camarades. Resté seul en face de toute l'armée, il songe à vendre chèrement sa vie. Calme et impassible, il charge son fusil pour épuiser ses cartouches, lorsqu'une dernière balle vient abattre ce soldat indomptable qui tombe en héros. (Applaudissements.)

Derrière ce brave et comme sous sa protection, se tenait une jeune femme de vingt ans, d'une ravissante beauté, portant dans ses bras un enfant en bas âge. C'était la femme du commandant du 8^e bataillon, qui, chose assez fréquente alors, suivait courageusement son mari jusque sur le champ de bataille. Les balles jusqu'ici l'ont épargnée.

Criez *Vive le Roi* ! hurlent les Vendéens, et vous aurez la vie sauve.

Mais la noble femme ne veut pas de la vie à ce prix, et, résolue à partager le sort de son époux, elle répond d'une voix ferme : *Vive la République* !

Puis donnant un dernier baiser au pauvre petit être qu'elle tient pressé contre son sein, elle s'élance et va rejoindre son mari dans la tombe. (Applaudissements.)

Voici bientôt un siècle que ces faits se sont accomplis, et pas un mausolée, pas un tertre, pas une pierre n'en consacre le souvenir. Alors que dans notre région, s'élèvent tant de tom-

beaux, de chapelles, de colonnes et de statues en l'honneur de ceux qui ont lutté pour la cause catholique et royale, rien ne rappelle la mémoire de ceux qui sont tombés pour la foi républicaine. Ils sont là, les vaillants, frappés par l'implacable oubli, qui attendent, dans le silence de la tombe, l'heure de la justice et de la réparation...

Ne pensez-vous pas que cette heure, si longtemps espérée, devra enfin sonner pour ces nobles victimes, le jour de la commémoration des gloires du passé, le jour où la France célébrera le centenaire de 1789 ? (Applaudissements.)

Pour fêter dignement cette solennité nationale, il ne suffit pas de manifestations bruyantes et banales de la joie populaire. Les feux d'artifice s'éteignent bien vite, les acclamations et les chants sont bientôt évanouis. Il faut quelque chose de durable, qui fasse impression sur la foule, qui apparaisse aux yeux de tous comme un souvenir vivant et vivifiant, pour l'exemple et l'enseignement des générations.

Ce but sera atteint le jour où un monument, une pyramide, par exemple, avec un revêtement doré, comme le dôme de Invalides, s'élèvera sur les lieux mêmes qui furent témoins de leur sacrifice, sur le sommet de cette masse énorme, imposante qui domine toute la vallée et qui est le centre d'un immense horizon. C'est un endroit parfaitement approprié à cette destination. C'est un des rares points culminants de la région qui aient échappé jusqu'ici aux investigations de ceux qui recherchent évidemment ces positions élevées pour y planter les signes de leur orgueilleuse domination.

En face de ceux des édifices de notre cité, qui rappellent la ville noire du moyen âge, se dressera, resplendissant et radieux, le monument de la liberté. (Applaudissements.) D'autres célèbrent le champ des Martyrs. Eh bien, nous aurons, nous, notre champ des héros... (applaudissements), des héros dont la gloire fut pure et immaculée, j'en atteste les ennemis même de la Révolution. De même que l'état-major autrichien se découvrait avec recueillement devant la dépouille du général Marceau frappé par une balle autrichienne, de même les historiens les plus hostiles — il faut leur rendre cette justice — lorsqu'ils passent devant la Roche-de-Murs, s'inclinent avec respect et saluent les glorieux vaincus ! (Applaudissements.)

Lorsque les royalistes se résignent à leur accorder un pareil tribut d'hommages, il ne peut y avoir, parmi les républicains, ni division ni hésitation. Ils se rappelleront qu'un parti s'honore en honorant ses morts, et ils se trouveront tous unis pour célébrer la mémoire des volontaires de la Roche-de-Murs, de ces sol-

LA FILLE DE L'ARCHEVÊQUE

II

UNE FIN DE FÊTE

L'amour seul pouvait avoir transformé ainsi Geneviève. Il eut, à ce moment, la rapide vision de la brune tête d'adolescent qu'il avait vue un instant penchée sur l'épaule de Geneviève à la fenêtre du quai Pierre-Scize, et un amer sentiment de jalousie le mordit au cœur : Il avait compris.

Mais maître Simon était trop habile pour laisser éclater la colère qui bouillonnait en lui ; il voulait connaître, à tout prix, le secret de Geneviève, il résolut de se contenter pour y arriver.

— Vous savez bien, Geneviève, reprit-il doucement en s'adressant à la jeune fille frémissante, que vous n'êtes pas prisonnière, et que l'isolement dans lequel vous vivez ne provient pas de mon fait. J'eusse voulu, certes, de tout mon cœur, vous voir heureuse, et jusqu'à ce jour, vous m'avez paru l'être, car cette plainte est la première que vous ayez formulée. Je vous ai dit maintes fois, lorsque vous m'interrogez sur les précau-

tions que je prends, quand je viens dans cette maison, que les plus grands malheurs éclateraient sur vous et sur moi, si le secret de votre existence venait à être découvert.

Des gens puissants sont intéressés à votre perte sans que, par une étrange fatalité, il me soit permis de vous en expliquer les raisons. Moi seul sais que vous existez, moi votre père qui vous aime tendrement et qui suis obligé de me cacher pour venir vous embrasser, afin de ne pas éveiller les soupçons. J'ai tremblé souvent en pensant qu'une imprudence suffirait à attirer l'attention de nos ennemis et rendre inutile tant d'habileté et de précautions. Mes visites, dans cette maison, si elles venaient à être connues, suffiraient à les mettre sur la piste.

Cette explication que vous paraissiez désirer était donc nécessaire entre nous, Geneviève. Vous devez comprendre, maintenant que ce n'est pas à moi que doivent s'adresser vos reproches, mais à la seule fatalité qui pèse sur votre vie.

Si cependant vous persistiez à trouver ce genre de vie trop triste, si votre isolement vous devenait décidément insupportable, poursuivait maître Simon en scrutant du regard le visage de la jeune fille, il y aurait peut-être un moyen d'y remédier.

— Lequel ? fit Geneviève.

— Le couvent, répondit maître Simon, où vous auriez des compagnes, et où j'obtiendrais par quelques protections que je possède la permission de vous voir. Dame Gudule même pourrait vous y suivre, et en prononçant des vœux qui ne vous coûteraient pas beaucoup, car vous ne regretterez rien au monde, vous y trouveriez une existence incomparablement plus agréable que celle que vous menez ici.

Où, poursuivait maître Simon, plus j'y pense, et meilleure je trouve cette solution. Qu'en pensez-vous, Geneviève ?

— Je refuse, répondit la jeune fille, je préfère mon sort actuel, si triste qu'il soit, à celui que vous voudriez me faire ; ici, au moins je suis maîtresse de mes pensées, et libre d'espérer un avenir meilleur. Je me conformerai, du reste, à vos désirs, et vous n'entendrez plus une récrimination, ni une question sortir de ma bouche. Je ne vous interrogerai même plus sur le terrible secret dont vous venez de me faire entrevoir les mystérieuses profondeurs. Pourquoi vouloir lutter contre sa destinée. Je me soumettrai, et je vous obéirai, dit-elle d'une voix oppressée. Et maintenant, vous me pardonnez, mon père ?

Maître Simon l'embrassa silencieusement sur le front.

(A suivre.)

faits obscurs qui sont mort héroïquement pour la défense des lois et de la République. (*Applaudissements.*) Cette manifestation patriotique aura la bonne fortune de réunir et de réconcilier toute la grande famille républicaine, dans un même sentiment de reconnaissance et d'admiration pour les ancêtres de notre démocratie. (*Applaudissements.*) Cette fête en l'honneur des volontaires parisiens rappellera la grande fédération de 1790, et sera comme la communion de la province avec Paris, ce grand foyer de patriotisme, de dévouements et de générosité, qui, en 1793, à l'heure du danger, pour la défense de nos foyers, nous envoya les meilleurs et les plus braves de ses enfants, et scella dans leur sang ce pacte fédératif immortel qui, par l'union des cœurs et la solidarité des dévouements, a fondé l'unité et préparé la grandeur de la patrie française. (*Applaudissements prolongés et acclamations.*)

PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES

CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

Suite. — (Voir les numéros 52 et suivants)

Cependant, dans le renversement général de l'ordre des choses qui s'est accompli pendant les malheurs du Saint-Siège et de l'Eglise, on a impunément méprisé ces dispositions, quoique justes, salutaires et indispensables, et les réunions et agrégations susdites ont eu toutes sortes de facilités pour s'établir non seulement à Rome, mais encore dans tous les lieux de l'Etat pontifical.

Sa Sainteté, notre souverain le *Pape Pie VII*, voulant apporter un remède prompt et efficace à un mal qu'il est nécessaire d'extirper immédiatement, et s'opposer à ce que cette gangrène pernicieuse ne gagne tous les membres de l'Etat, nous enjoint et ordonne de faire connaître à tous, par le présent édit, ses volontés suprêmes, lesquelles auront force de loi et serviront de règle aux tribunaux, ainsi qu'aux juges civils et spirituels, dans tous les pays, villes, terres et provinces qui appartiennent au domaine temporel du Saint-Siège apostolique.

Par ces dispositions, on entend dire que, pour ce qui regarde le for intérieur et les peines ecclésiastiques encourues par ces malheureux qui, pendant le laps de temps qui vient de s'écouler, ou par la suite (plût à Dieu qu'il ne fût pas ici question de nos sujets bien-aimés!) auraient eu, ou auraient à l'avenir le malheur de faire partie, en quelque manière que ce fût, des agrégations ou réunions maçonniques sus-désignées, Sa Sainteté les soumet entièrement et sans exception aux peines et dispositions prononcées par les constitutions susdites de ses prédécesseurs, de glorieuse mémoire; les rappelant ici, et les confirmant dans leur force et teneur, s'il en est besoin. Le saint-père, mû par les sentiments énergiques de son zèle pontifical et par les affections d'un cœur paternel, avertit tous les fidèles qui seraient tombés dans cette erreur déplorable de considérer sérieusement l'état de damnation dans lequel ils ont plongé leur âme en la chargeant d'un si énorme forfait, ainsi que l'excommunication majeure dont ils sont frappés, laquelle les prive de tous les avantages de la communion de l'Eglise, et les accompagnera à ce tribunal redoutable où rien n'est caché, et devant lequel s'évanouissent les vains appuis que l'on cherche à se procurer dans le monde. Qu'ils se remettent donc par une sincère pénitence, dans les bras de la sainte Eglise, leur mère compatissante, qui les appelle, et qui est prête à les recueillir tendrement, comme à les ré-

concilier avec le Père de toute miséricorde qu'ils ont abandonné avec ingratitude.

A l'égard du for extérieur et pour ce qui, dans des circonstances aussi impérieuses, doit intéresser la police générale d'un Etat bien ordonné, Sa Sainteté veut aussi étendre sur cette partie les mesures de clémence qu'elle a adoptées pour les temps de désordre et d'impiété qui ont précédé son heureux retour et la promulgation du présent édit.

Auparavant, cette peste détestable n'avait que peu, ou même point du tout, infecté de ses poisons le territoire et les sujets de l'Etat pontifical, mais beaucoup d'individus se sont depuis laissés entraîner par les circonstances. Le saint-père déplore leur funeste aveuglement et voudrait pouvoir l'oublier à jamais; c'est à eux à s'en rendre dignes par un retour prompt et durable, au moins pour ce qui concerne les actes extérieurs, dont il n'est pas de citoyen qui ne soit comptable envers la Société.

Au surplus, qu'ils se tiennent bien pour avertis et ne perdent pas de vue que le gouvernement les connaît tous, ainsi que les lieux où ils se rassemblent, qu'il aura les regards fixés sur eux, et que, pour prévenir le retour de semblables délits, les noms des principaux d'entre eux ont été communiqués aux chefs des tribunaux, afin qu'en cas de récidive les anciens délits soient cumulés avec les nouveaux.

Personne ne pourra donc plus, aujourd'hui comme autrefois, alléguer pour prétexte qu'il n'a trouvé aucun mal dans cette suite de scènes préparatoires, tantôt indifférentes et tantôt ridicules, par lesquelles on tient artificiellement en suspens la curiosité des initiés pour les disposer à des mystères d'une aussi grande scélératesse. En conséquence, nous arrêtons, ainsi qu'il suit, les mesures que nous croyons nécessaires et justes pour prévenir de tels délits.

Conformément aux dispositions de l'édit du 14 janvier 1739, il est défendu, en premier lieu, à toutes personnes, tant à Rome que dans les autres parties du domaine pontifical, de continuer, répandre, renouveler ou établir les réunions dites de *francs-maçons et autres semblables, instituées sous les dénominations soit anciennes, soit modernes, soit sous le titre nouvellement imaginé de Charbonniers*, lesquels ont répandu un prétendu bref pontifical d'approbation, qui porte en lui-même des caractères évidents de fausseté. Il est encore défendu de se faire inscrire dans ces sociétés et d'y assister, même une seule fois, pour quelque motif, raison ou prétexte que ce soit; d'inviter, exciter et solliciter personne à se trouver dans de semblables réunions; comme aussi de les recevoir dans sa maison ou en tout autre lieu, à titre de bail et prêt, ou par quelque contrat que ce soit, enfin de leur donner conseil et appui, et de les favoriser en aucune manière.

(A suivre.)

LA CRÉMATION

La Franc-Maçonnerie s'étant vivement intéressée à la question de la crémation, nous sommes sûrs d'être agréable à nos lecteurs en reproduisant l'étude suivante due à la plume autorisée d'un médecin distingué.

I

La crémation est, depuis bien des années, une question à l'ordre du jour. On nous dira

qu'elle passionne peu l'opinion publique. Cela est vrai : mais il en est à peu près de même de toutes les grandes questions d'hygiène sociale. La discussion se trouve pendant longtemps circonscrite entre gens du métier, jusqu'au jour où, la vulgarisation de la plume et de la parole aidant, surgit tout à coup un grand mouvement d'opinion, qui force la main aux législateurs.

Ce jour n'est pas loin de luire pour la crémation. Les partisans et les adversaires de cette grande réforme ont, peu à peu, dépouillé leur argumentation du *parti pris* qu'ils s'étaient, les uns et les autres, à y mettre. Une Société pour propager la crémation s'est constituée en France sous la présidence d'un homme sympathique entre tous, de M. Kœchlin-Schwartz. Les assemblées municipales et législatives ont étudié avec soin cette importante *revision* du mode de sépulture, dont les hygiénistes et les ingénieurs observaient, à des points de vue distincts, les différentes faces. En un mot, la nécessité de salutaires pratiques de la destruction des corps par le feu, s'impose chaque jour de plus en plus à tous les bons esprits, comme une nécessité de police sanitaire et de sociologie.

II

L'idée de brûler les corps n'est pas neuve en France, où rien n'est nouveau que ce qui a vieilli. La grande Révolution, dans laquelle se trouvent en germes toutes les réformes sociales présentes et à venir, avait bien compris l'importance de la crémation, puisque le Conseil des Cinq-Cents déposa, en l'an V, un remarquable rapport en sa faveur. Mais, à cette époque, l'industrie et la science chimique, qui bégayaient à peine, étaient incapables de résoudre les difficultés pratiques de l'incinération. La proposition du Conseil des Cinq-Cents fut rejetée, sous le prétexte économique qu'il fallait trop de combustibles. Autant vaudrait aujourd'hui rééditer contre les opérations crématoires l'argument de Cicéron (*de Republica*), qui craignait qu'elles n'allumassent trop d'incendies!

La question de la crémation revint, au commencement du dernier empire, lorsqu'il s'agit de déporter les morts parisiens en créant au loin de nouveaux cimetières (1854). Le Dr Caffé écrivait à cette époque : « La crémation est un système funéraire qui réunit à la fois toutes les conditions réclamées par la morale et la religion, l'hygiène et l'économie domestique. » Rien n'est plus vrai que cette proposition : tout nous prouve que l'incinération des corps constitue un réel progrès social. Les données historiques nous montrent que, chez tous les peuples anciens qui brûlaient leurs morts (Egyptiens, Troyens, Grecs, Hindous, Mexicains, etc.), la religion et le culte des morts étaient singulièrement en honneur. Et ce n'est pas seulement (comme on pourrait le croire) par des considérations d'hygiène, en quelque sorte inconsciente, que ces peuples guerriers incinéraient les cadavres. Chez les Germains, par exemple, les chefs seuls avaient droit à la crémation, qui était un de leurs privilèges. L'un des plus vieux épisodes de l'histoire ancienne nous montre Artémise buvant, mêlée à du vin, les cendres de son époux Mausole, or, chacun sait qu'Artémise est, pour ainsi dire, le type de la religion et de la vertu domestique.

(A suivre.)

LE CENTENAIRE DE 1789

LE CENTENAIRE MAÇONNIQUE

Histoire de la Révolution française

(MICHELET)

(Suite)

Le discours de Mirabeau fut accueilli d'un ton terre d'indignation, d'une tempête d'imprécations et d'insultes. La rhétorique éloquente par laquelle il réfutait ce que personne n'avait dit, que le mot de peuple est vil, n'avait nullement donné le change.

Il était 9 heures du soir. On ferma la discussion pour aller aux voix. La netteté singulière avec laquelle la question s'était posée sur la royauté elle-même faisait craindre que la cour ne fût la seule chose qu'elle avait à faire pour empêcher le peuple d'être roi le lendemain; elle avait la force brutale, une armée autour de Versailles; elle pouvait l'employer, enlever les principaux députés, dissoudre les Etats, et, si Paris remuait, affamer Paris... Ce crime hardi était son dernier coup de dé; on croyait qu'elle le jouerait. On voulait le prévenir en constituant l'Assemblée cette nuit même. C'était l'avis de plus de quatre cents députés; une centaine, au plus, était contre. Cette petite minorité empêcha, toute la nuit, par les cris et la violence, qu'on pût faire l'appel nominal. Mais ce spectacle honteux d'une majorité tyrannisée, de l'Assemblée mise en péril par le retard, l'idée que, d'un moment à l'autre l'œuvre de la liberté, le salut de l'avenir pouvaient être anéantis, tout exalta jusqu'au transport la foule qui remplissait les tribunes; un homme s'élança et saisit au collet Malouet, le meneur principal de ces crieurs obstinés. L'homme s'éleva. Les cris continuèrent. « En présence de ce tumulte, dit Bailly, qui présidait, l'Assemblée resta ferme et digne; patiente autant que forte, elle attendait en silence que cette bande turbulente fût épuisée par ses cris. » A 1 heure après minuit, les députés étaient moins nombreux, on remit le vote au matin.

Le matin, au moment du vote, on annonça au président qu'il était mandé à la chancellerie

pour prendre une lettre du roi. Cette lettre, où il rappelait qu'on ne pouvait rien sans le concours des trois ordres, serait arrivée bien à point pour fournir un texte aux cent opposants, donner lieu à de longs discours, inquiéter, refroidir beaucoup d'esprits faibles.

L'Assemblée, avec une gravité royale, ajourna la lettre du roi, défendit à son président de quitter la salle avant la fin de la séance. Elle voulait voter et vota.

Les diverses motions pouvaient se réduire à trois ou plutôt à deux :

1^o Celle de Sieyès, Assemblée Nationale ;

2^o Celle de Mounier : Assemblée des représentants de la majeure partie de la nation, en l'absence de la mineure partie. La formule équivoque de Mirabeau rentrait dans celle de Mounier, le mot *peuple* pouvant se prendre dans un sens restreint, et comme la majeure partie de la nation.

Mounier avait l'avantage apparent d'une littéralité judaïque, d'une justesse arithmétique, au fond contraire à la justice. Elle opposait symétriquement, mettait en regard, et comme de niveau, deux valeurs énormément différentes.

L'Assemblée représentait la nation, moins les privilégiés, c'est-à-dire quatre-vingt seize ou quatre-vingt-dix centièmes, contre quatre centièmes (selon Sieyès), deux centièmes (selon Necker). Pourquoi donner à ces deux ou quatre centièmes une si énorme importance? Ce n'était pas à coup sûr pour ce qu'il gardaient de puissance morale, ils n'en avaient plus; c'était dans la réalité parce que toute la grande propriété du royaume, les deux tiers des terres, étaient dans leurs mains. Mounier était l'avocat de la propriété contre la population, de la terre contre l'homme. Point de vue féodal, anglais et matérialiste; Sieyès avait donné la formule française.

Avec l'arithmétique de Mounier, sa justesse injuste, avec l'équivoque de Mirabeau, la nation restait une *classe*, et la grande propriété, la terre, constituait aussi une *classe* en face de la nation. Nous restions dans l'injustice antique, le moyen âge continuait le système barbare où la glèbe comptait plus que l'homme, où la terre, le fumier, la cendre, furent suzerains de l'esprit.

Sieyès, mis aux voix d'abord, eut près de 500

voix pour lui, et il n'y eut pas cent opposants. Donc l'Assemblée fut proclamée *Assemblée nationale*, beaucoup crièrent : « Vive le roi ! »

Deux interruptions vinrent encore, comme pour arrêter l'Assemblée : l'une de la noblesse qui envoyait sous un prétexte, l'autre de certains députés qui voulaient qu'avant tout on créât un président, un bureau régulier. L'Assemblée passa outre, et procéda à la solennité du serment. En présence d'une foule émue de quatre mille spectateurs, les six cents députés, debout, la main levée, dans un silence profond, les yeux fixés sur l'honnête et grave figure de leur président, l'écoutèrent lisant la formule et crièrent : « Nous le jurons ! » Un sentiment universel de respect et de religion remplit tous les cœurs. L'Assemblée était fondée, elle vivait, il lui manquait la force, la certitude de vivre. Elle se l'assura en saisissant le droit d'impôt. Elle déclara que l'impôt, *illégal jusqu'alors* serait perçu provisoirement « jusqu'au jour de la séparation de la présente Assemblée. » C'était d'un coup condamner tout le passé, s'emparer de l'avenir.

Elle adoptait hautement la question de l'honneur, la dette, et s'en portait garante.

Et tous ces actes royaux étaient en langage royal, dans les formules mêmes que le roi seul prenait jusqu'ici : « L'Assemblée entend et décrète... »

Finalement, elle s'inquiétait des subsistances publiques. Le pouvoir administratif ayant défailli autant que les autres, la législation, seule autorité respectée alors, était forcée d'intervenir. Elle demandait au reste, pour son comité de subsistances ce que le roi lui-même avait offert à la députation du clergé, la communication des renseignements qui éclairaient cette matière. Mais ce qu'il offrait alors, il ne voulut plus l'accorder.

Le plus surpris de tous fut Necker : il croyait naïvement mener le monde, et le monde avançait sans lui. Il avait toujours regardé la jeune Assemblée comme sa fille, sa pupille, il répondait au roi qu'elle serait docile et sage, et voilà que tout-à-coup, sans consulter le tuteur, elle allait seule, avançait, enjambait les vieilles barrières, sans daigner même y regarder... Dans sa stupéfaction immobile, Necker reçut deux conseils, d'un royaliste, d'un républicain, et les deux revenaient au même. Le royaliste

14

L'ÉPREUVE

PAR

CHARLES DESLYS

(Suite)

Rosita, non sans un certain frisson, se renversait en arrière sous l'étreinte plus resserrée de Jacques, les yeux dans ses yeux, l'encourageant, lui disant :

— Paul et Virginie !... Ne me laissez pas tomber, Paul !

Il ne voyait plus qu'elle et trébucha contre un caillou...

Elle eut peur et lui jeta ses deux bras autour du cou. Dans ce même mouvement, tout en reprenant sa marche, il l'étreignit de plus près, l'enleva plus haut. Leurs visages s'étaient rapprochés, leurs lèvres se rencontrèrent.

Un baiser ! baiser rapide, presque involontaire, sous lequel se pâma la jeune fille, délicieusement surprise et qui, soudainement, déchaîna chez le jeune homme toute

la fougue d'un désir trop longtemps contenu, toute l'impétuosité d'une passion brutale et sauvage.

Il bondissait en même temps vers l'autre rive. Il y tomba sur un genou, déposant dans l'herbe la jeune fille, toute confuse, mais se redressant lui-même aussitôt.

— Pardonnez ! oubliez ! balbutia-t-il d'une voix éperdue, mais déjà maîtrisant ses sens par un héroïque effort de sa volonté. J'étais fou ! Je rêvais... Je me réveille...

XI

Le sifflet d'argent retentit pour la seconde fois.

Une sorte de bûcheron, plus Sarde que Français, sortit d'une hutte entrevue parmi les arbres et s'avança timidement, presque humblement, à la rencontre du garde général.

— Beppo, lui demanda celui-ci, le fauteuil est-il là ?

La réponse fut affirmative.

— Mais, ajouta le forestier, je suis seul...

— Je te seconderai, répondit le chef.

Et, par un excès de délicatesse, il l'accompagna dans sa retraite.

Rosita, demeurée seule, s'était à peine remise de son trouble lorsque Jacques reparut, ayant sur son épaule deux longs brancards qui s'adaptaient, selon l'usage, aux crampons du siège apporté par Beppo. C'était un de ces fauteuils en bois, munis d'un marchepied, matelassés d'un coussin, comme on en voit circuler en Suisse et dans tous les autres pays d'excursions montagnardes.

Calme, rasséréné, courtois, il invita du geste la jeune fille à s'y asseoir.

— Qui me portera ? fit-elle.

Cet homme et moi, répondit-il ; nous serons deux...

Et non sans un douloureux sourire, il ajouta :

— Cela vaudra mieux ainsi, n'est-il pas vrai ?... Il le faut !... D'ailleurs le temps presse, voici la nuit...

Déjà Beppo, la bricole sur le cou, s'attelait au brancard de devant. Jacques agit de même en arrière. Rosita, comprenant qu'après ce qui s'était passé, le tête-à-tête n'était plus possible, Rosita prit place dans le fauteuil et ses deux porteurs, la soulevant avec accord, se mirent en chemin d'un pas égal et régulier.

était l'intendant Bertrand de Malleville, un intendant d'ancien régime, passionné et borné ; le républicain était Durovray, un de ces démocrates que le roi avait chassés de Genève en 1782.

(A suivre.)

LA DIXIÈME AUX PAYSANS

Vous avez dû vous étonner que dans mes dernières lettres sur l'éducation et les écoles, je ne vous eusse pas parlé des institutrices laïques. Peut-être vous êtes-vous dit que je voulais ménager le sexe faible, et vous avez dû me taxer de partialité ; ou bien, vous avez cru qu'il n'y avait, sur ces dames et la manière dont elles remplissent leurs fonctions, aucune critique à formuler. Rien n'est moins exact que ces suppositions. J'ai pour habitude de dire franchement ce que je pense et de n'user de ménagements vis-à-vis de personne, quand je trouve un défaut à signaler ou des erreurs à redresser. Je dois cependant vous dire que j'ai préféré vous entretenir des écoles libres avant de m'occuper des institutrices laïques parce que bon nombre d'entre elles servent la réaction presque à l'égal des membres de l'enseignement catholique.

Que sont nos institutrices laïques ? La chose est triste à dire et pourtant je l'ai maintes fois constatée, elles sont nettement et ouvertement, pour la plupart, cléricales et souvent fanatiques. Au mépris des lois et règlements sur l'école neutre, elles affichent, dans leurs fonctions, sans ménagement, leurs préférences pour les idées religieuses et ne se font pas faute de seconder les ennemis du progrès dans leur œuvre de destruction des principes de liberté, d'égalité et de tolérance.

Les unes enseignent encore le catéchisme, conduisent leurs élèves à l'église pendant les heures de classe et conformément en tout leur conduite professionnelle et particulière aux enseignements du prêtre ; les autres, plus défilantes, mais non moins cléricales, dirigent de prétendues écoles dominicales ou surveillent des réunions de jeunes filles établies à l'instigation et d'après les plans

du curé ; presque toutes parodent dans les processions et font fabriquer par leurs élèves toutes sortes d'ornements pour les reposoirs de la Fête-Dieu.

Dans certains départements, elles assistent pendant les vacances à des retraites organisées par le clergé.

Que fait-on, que dit-on dans ces réunions ? Nous ne pouvons le savoir, le secret le plus absolu est exigé de toutes celles qui y prennent part.

Certainement elles n'y reçoivent pas le conseil de se renfermer dans les devoirs stricts de leur profession, et je crois ne pas me tromper en disant qu'elles y sont au contraire stylées pour mieux lutter hypocritement contre l'esprit laïque.

Mais, me direz-vous, ces dames sont laïques ? Comment donc peuvent-elles marcher contre elles-mêmes ?

Oui, elles sont laïques, mais de même qu'il y a des jésuites à robe courte, il y a aussi des religieuses à costume laïque, autrement dit, il y a quantité d'institutrices qui n'ont de laïque que le nom. Rien ne les effraye, rien ne les arrête, quand il s'agit pour elles de seconder le clergé. Et s'il se trouve parmi leurs collègues — en trop petit nombre, hélas ! — des femmes dévouées à la République, qui ont à cœur de remplir dignement leur mission, elles les critiquent amèrement et les regardent comme des égares et des âmes perdues.

Il me souvient avoir eu avec quelques institutrices des entretiens qui m'ont suffisamment édifié sur l'étroitesse d'esprit qui les anime.

Vous êtes très heureuse, Madame, disais-je un jour à l'une de ces *éducatrices*, d'être débarrassée du joug du curé ?

— Comment, Monsieur ?

Mais oui, aujourd'hui l'école étant neutre, vous pouvez donner plus librement l'enseignement scientifique.

— Ah ! Monsieur, l'école neutre ! quelle cause d'ennuis ! Elle nous forcerait, si on la prenait trop à la lettre, à vivre en athées. Heureusement que nous savons, comme on dit, en prendre et en laisser.

Mais, Madame, hasardai-je, vous me paraissiez comprendre mal votre rôle : et, d'ailleurs, on ne vous a jamais prescrit de renoncer à vos croyances.

— Je vous demande bien pardon. Que sont ces fameux manuels écrits par les Paul Bert, les Compayré, les Steeg et tant d'autres encore condamnés par l'Eglise ? N'est-ce pas faire violence à nos consciences que de nous astreindre à enseigner ce qu'ils contiennent ?

— Vous me paraissez, Madame, bien intolérante, vous qui devez enseigner la tolérance. Mais enfin que voulez-vous à ces manuels ? Moi, je les trouve bons, et même, pour vous donner toute ma pensée, je trouve qu'ils ne sont pas encore assez neutres.

— Monsieur ! qui êtes-vous ?

— Il ne s'agit pas de moi, mais des manuels.

— Oh non ! je ne pourrai jamais risquer ainsi mon salut !

— Je reconnais à cette déclaration que vous n'êtes pas disposée à les lire.

— Certainement.

— Et pourquoi les trouvez-vous mauvais sans les avoir lus ?

— Eh quoi ! Quel cas faites-vous donc du jugement de l'Eglise ?

— Aucun, Madame.

— Mais, Monsieur, vous vous perdez.

— Moins que vous, Madame ; je garde ma liberté d'esprit pour mieux juger et me faire une opinion nette.

— Nieriez-vous par hasard que la religion fût nécessaire ?

— Absolument.

— Vous niez ?

— Oui, Madame, et je veux, sans plus tarder vous en donner la raison. L'Eglise enseigne des croyances qu'il faut admettre sans réserve ; elle ne souffre pas le raisonnement et encore moins la critique. Or, j'affirme que l'être humain manque à ses devoirs envers la divinité — si tant est qu'il y a un Dieu — en acceptant sans contrôle ce qu'on lui donne, dans le domaine spirituel, comme croyance obligatoire. Voilà pourquoi je répudie la religion, voilà pourquoi je trouve son enseignement néfaste.

— Mais vous semblez nier l'existence de Dieu ?

— Je ne la nie ni ne l'affirme, je nie seulement l'efficacité de la religion. Mais voyons un peu, Madame, vous qui croyez à toutes les sornettes religieuses, vous devez ensei-

Ils allaient, ils descendaient rapidement. Jacques ne parlait pas... Rosita n'osait plus même le regarder. Ils ne regardaient, l'un et l'autre, qu'en eux-mêmes ; ils n'écoulaient que les battements de leur cœur, où vibrait encore l'écho de la révélation qui les effrayait et les charmait en même temps tous les deux.

Cependant, au bout d'une demi-heure, la respiration haletante de Beppo parut réclamer un temps d'arrêt.

— Halte ! lui commanda Jacques !

On arrivait sur une sorte de falaise gazonnée, dominant à pic un gouffre béant. Dans ses profondeurs invisibles, le fracas des eaux. En face, un dernier panorama qu'embrasait le soleil couchant... Dans les espaces qu'il n'éclairait plus, de grandes ombres passaient du grisâtre au noir. Partout ailleurs, sur les rampes comme sur les cimes, ces tons roses, qui sont le dernier adieu du jour aux montagnes. A l'occident, où s'abîmait un globe de feu, des lueurs de fournaise. Plus haut, plus loin, tout une gamme de nuances décroissantes, des clartés, des transparences de rubis, d'améthystes, de saphirs, de topazes, d'émeraudes, jusqu'à des blancheurs de nacre et d'opale.

Dans l'azur enfin, quelques légers flocons de nuages, comparables à des envolées de colombes, quelques premiers scintillements d'étoiles.

Rosita avait été déposée dans une dépression de terrain s'arrondissant en forme de baie, ou plutôt de loge théâtrale, vis-à-vis de ce merveilleux spectacle qui, le calme et la fraîcheur aidant, rassérénait sa pensée.

Jacques restait en arrière, à l'écart. Il causait, en patois provençal, avec Beppo qui, s'adossant contre une roche et les bras croisés sur la poitrine, regardait le précipice avec une étrange fixité, comme avec la sombre et farouche expression d'un remords.

Elle finit par le remarquer :

— Qu'y a-t-il donc ? murmura-t-elle.

La voix de Jacques, qui s'était rapproché, lui répondit :

— Un cruel souvenir ! C'est ici, dans cette combe, surnommée depuis lors « la combe du Crime », que c'est accompli le drame dont on vous parlera sans doute à Saint-Martin-Lantosque.

— Quel drame ? Quel crime ?

— Ce malheureux, rude et sauvage en

tout, même dans ses amours, s'était passionnément épris d'une chevière appelée Réparate, un nom du pays. Cette fille, légère et coquette, excitait sa passion, mais sans la partager. Il était jaloux, elle bravait sa jalousie, son tempérament. Un soir, pour leur malheur à tous deux, ils se rencontrèrent une dernière fois dans ce même endroit où nous sommes. Que se passa-t-il ? Dieu le sait ! Beppo s'exaspéra jusqu'à la folie. Dans un transport furieux, il se rua sur l'imprudente qui le raillait encore, il la précipita dans ce gouffre.

— Il l'a tuée ?...

— Oui !... Tomber de là, c'est la mort ! Beppo se dénonça lui-même, avide du châtiment qu'il croyait devoir subir... Les juges l'acquittèrent... Dieu lui pardonnera, car il ne fut coupable que d'un emportement involontaire, d'une irrésistible fatalité. Notre administration, dont il faisait partie, le congédia. Je le pris à mon service particulier... Il faut être indulgent pour ceux qui souffrent... Allons ! Beppo, nous avons repris haleine... en route !

(A suivre.)

gner la morale en prenant pour base le paradis, le purgatoire et l'enfer?

— Certainement, Monsieur.

— Dans ce cas, donnez votre démission, car vous ne remplissez pas vos devoirs; la morale a d'autres bases que votre intelligence atrophiée ne vous permet pas d'entrevoir.

— Mais jamais! jamais! je puis faire trop de bien dans ma classe.

— Oh! Madame, si j'avais un enfant dans votre école, je m'enpresserais de l'en retirer, et ensuite je ferais connaître à l'administration compétente de quelle façon vous remplissez vos fonctions, car je ne souffrirai jamais que mes enfants soient initiés à aucune religion.

— Mais vous n'en avez pas le droit?

— Avez-vous le droit d'emprisonner l'esprit de mon enfant? Avez-vous le droit de donner un enseignement contraire aux prescriptions de la loi et des programmes?

— Oh! les parents!

Oui, les parents qui aiment sérieusement leurs enfants veillent sur leur éducation, et les citoyens respectueux des lois de l'Etat ont le devoir de signaler à l'autorité et même à l'indignation publique les fonctionnaires qui y contreviennent.

— C'est là une morale de franc-maçon?

— Oui madame, vous l'avez dit, mais la morale qui s'inspire des principes maçonniques est inattaquable, parce qu'elle n'a pour règle que la conscience. La morale religieuse a pour règle le despotisme, la domination, elle s'appelle de son vrai nom l'intolérance.

— Eh bien! qu'on nous révoque toutes et que l'on ferme nos écoles, vous verrez alors le résultat.

Il n'y a rien à craindre; seulement si l'on vous faisait cet honneur, vous n'auriez que le juste châtiment qui vous est dû.

Je vous demande pardon, mes chers amis, de vous avoir rapporté ce long entretien. Il me semble que je ne pouvais vous donner une meilleure preuve de ce que je vous disais en commençant. De toute cette discussion, on peut conclure que l'institutrice, inféodée au cléricisme, n'abandonnera pas ses préjugés et qu'elle continuera à combattre ce qu'elle devrait défendre.

Faut-il maintenant demander qu'on révoque celles qui sont cléricales? N'y aurait-il pas à craindre, par cette mesure, comme le disait mon honorable institutrice, la fermeture forcée des écoles?

Je réponds à cette deuxième question que, pour les remplacer, l'on n'aurait que l'embarras du choix. Je connais pour ma part bon nombre de jeunes filles, intelligentes, capables, pourvues de titres supérieurs, et point du tout cléricales, qui occuperaient avantageusement la place de ces femmes d'un autre âge. Je n'admets pas qu'on puisse demander tant de révocations en bloc; il y a des situations acquises qu'il faut, jusqu'à un certain degré, respecter; mais l'Etat pourrait exiger de l'administration académique, souvent trop indolente surtout en ce qui concerne les idées, qu'elle surveillât de plus près les suspects et qu'elle ne négligeât pas d'encourager davantage et de soutenir celles qui sont disposées à accomplir leur devoir selon l'esprit de nos lois démocratiques. Il me semble d'ailleurs qu'il pourrait être fait un meilleur choix du personnel féminin, et qu'il serait bon de fermer impitoyablement les portes de l'Université à toute personne ayant enseigné dans les écoles religieuses. Malheureusement, c'est souvent le contraire qui a lieu.

Il y a peut-être à faire dans le haut personnel de cette administration routinière le sacrifice de quelques gros bonnets. Pour-

quoi hésiter? Est-ce que par hasard les destinées de la République et du progrès seraient rivées à leurs personnes... *demi-divines*? Pour faire l'épuration du personnel administratif, je ne connais pas de moyen plus efficace que de commencer par le haut. Là seulement les exemples peuvent être salutaires.

REVUE DES THÉÂTRES

LYON. — Grand-Théâtre. — Même situation au Grand-Théâtre. M^{lle} Baux n'a pu jouer cette semaine par suite d'une indisposition persistante. Aussi, le *Prophète* a-t-il remplacé les *Huguenots*. Hâtons-nous de dire que M^{lle} Baux est aujourd'hui remise et que les *Huguenots* ont repris l'affiche jusqu'à ce soir, dit-on.

Une note parue dans divers journaux nous annonce, en effet, que les décors du chef-d'œuvre de Meyerbeer doivent céder la place à ceux de *Patrie*.

L'opéra de Paladile qui a obtenu un vif succès à l'Opéra, en obtiendra un non moins grand à Lyon, nous en sommes certains.

Les répétitions marchent activement, et nous pouvons espérer que d'ici dix ou quinze jours tout sera prêt.

En attendant, nous avons eu de l'opéra comique avec *Carmen* et *Mignon*, et nous avons eu aussi la *Traviata*.

Ce dernier opéra nous a rappelé les jours de début, et notre infortuné ténor léger, M. Barbe, a éprouvé une fois de plus le mécontentement justifié du public lyonnais.

Il est meilleur dans *Carmen*, mais il n'est pas plus là qu'ailleurs ce que nous pouvions espérer.

Nous eussions pu manquer de ténor léger, aussi consolons-nous en espérant que pour la prochaine saison nous n'aurons pas les mêmes plaintes à formuler.

Célestins. — *Francillon* continue à faire salle comble aux Célestins. Bientôt la *Comtesse Sarah* verra le feu de la rampe, et nous pouvons prédire à M. Dalbert un plein succès, surtout si la pièce d'Ohnet est aussi bien montée que celle de Dumas.

BIBLIOGRAPHIE

On nous annonce l'apparition d'une nouvelle publication à bon marché sous le titre de *Bibliothèque du Réveil*. Le premier volume, qui est sous presse, contiendra la *Maison brûlée*, par M. Potonié (Pierre).

S'adresser à M. POTONIE (Pierre), à Vincennes (Seine).

LA TRIBUNE DES PEUPLES

REVUE INTERNATIONALE DU MOUVEMENT SOCIAL
dans les cinq parties du monde

Rédaction et administration, Librairie des Deux-Mondes, Paris, 17, rue de Loos.

Abonnement : France, un an, 5 francs; Union postale 6 francs.

Sommaire du 8^e numéro

Les principaux facteurs de la rénovation humaine. CASSIUS. — Persécutions et aggravation des troubles en Arménie. Un ARMÉNIEN. — Lettre du Paraguay. J.-B. TRUQUIN. — De la décadence générale de la vue chez les peuples civilisés. D^r ROSELLI. — L'anniversaire de la mort de Louis Riel au Canada. C. DUMONT. — La question ouvrière en Saxe. KARL WEBER. — Lettre des Etats-Gnis. G. TUFFERD.

MOUVEMENT SOCIAL INTERNATIONAL. — Europe. — Bulgarie, France, Grèce Portugal, Roumanie, Serbie. — Asie. — Japon. — Afrique. — Maroc. — Amérique du Nord. — Antilles. — Amérique du Sud. — Brésil, Chili, Pérou, Uruguay. — Océanie. — Australie, Ile Timor.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Livres, Journaux, Revues

Un numéro de cette revue est envoyé à TITRE D'ESSAI *gratuit et franco* à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande à la LIBRAIRIE DES DEUX-MONDES, Paris, 17, rue de Loos, avec le BULLETIN donnant l'ANALYSE des publications en vente à cette librairie.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

L'avantage d'un dictionnaire encyclopédique est non seulement de mettre promptement à la disposition des travailleurs tous les renseignements dont ils ont besoin, mais de permettre au grand public, qui se préoccupe des questions scientifiques et littéraires, de faire, au hasard de l'ordre alphabétique, nombre de lectures instructives. Ainsi, la 68^e livraison de la **Grande Encyclopédie** contient des articles aussi divers qu'intéressants : *Arès* (Mars des latins), travail mythologique; — *Argenson*, monographie historique de la célèbre famille des Voyer de Paulmy; — *Argent*, important travail de métallurgie et d'économie politique; — *Argentine* (république), monographie géographique avec une belle carte hors texte.

Prix de la livraison, 1 fr.; du volume broché, 25 fr. Reliure, 5 fr. en plus.

H. LAMIRAULT et Co, 61, rue de Rennes, à Paris.

JOURNAUX RECOMMANDÉS

L'Etoile des Charentes, hebdomadaire, 12, place de la Gendarmerie. — Un an..... 6 fr.

Le **Réveil de l'Ain**, quotidien, 28, rue des Halles, Bourg. — Un an..... 25 fr.

Le **Courrier de Lyon**, quotidien, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. — Un an..... 40 fr.

La **Tribune**, quotidien, 34, rue Tupin, Lyon. — Un an..... 18 fr.

Le **Panthéon du Mérite**, revue bi-mensuelle, 91, rue Malbec, Bordeaux. — Un an. 6 fr.

La **Tribune des Peuples**, 17, rue de Loos, Paris, revue mensuelle. — Un an..... 5 fr.

Le **Progrès Tunisien**, hebdomadaire, 25, rue de la Commission, Tunis. — Un an..... 8 fr.

RÉVERIE

Sous vos pieds, bouillonne et s'agite
Un terrible feu souterrain.
Qui te dit, dormeur, si ton gîte
Te garantit un lendemain?
Si, devant l'aurore prochaine,
Lyon, tel qu'une autre Ischia,
Comme Nice ou Bordighera,
Ne verra sa perte soudaine
Laissant ses enfants sans abri?
Vite, en chemise, on sort du lit
Pour échapper au cataclysme
Et bronchite, asthme et rhumatisme
De faire suite à tant de maux.
Pour éviter tous ces fléaux
Fils de la cité Lyonnaise
Prenezle Sirop de Vial, de Vaise.

AVIS

Le *Franc-Maçon* rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exemplaires.

Maison de confiance fondée en 1851

ACHAUME FILS

Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône. Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours ; au comptant 2 % d'escompte.

SPECIALITÉ D'INSIGNES ET EMBLÈMES

POUR
FÊTES, BANQUETS, SOIRÉES
ANNIVERSAIRES RÉVOLUTIONNAIRES

Insignes pour Chambres syndicales, Sociétés de libre pensée, Enterrements civils, Francs-Maçons, Chevaliers du travail, Ligues ouvrières, etc., etc., Cocardes, Bonnets phrygiens, Bouquets, Ecussons en Plumes, Fleurs, Chenilles et Immortelles, depuis 1 fr. 50 à 6 francs la douzaine, et au-dessus. On fait sur commande.

Pour tous renseignements, prix et échantillons, s'adresser à la librairie des Deux Mondes, rue de Loos, 17, à Paris (France).

Le VRAI GOUDRON DE NORWÈGE, fabriqué par Joseph Bardou et Fils, de Perpignan, est le seul papier contenant du goudron de Norwège analysé et prescrit par les médecins pour les journaux de médecine.



faire usage que du Vrai Goudron de Norwège, 26 médailles or, argent et bronze.

DERNIÈRES RÉCOMPENSES

En 1885 : 1^{er} prix à l'exposition de Montpellier et diplôme de hors concours à l'Exposition internationale de Paris. — En 1886 : Grand diplôme d'honneur à l'Exposition industrielle de Marseille. — En 1888 : grand diplôme d'honneur à Louisville (Etats-Unis d'Amérique).

FUMEURS ! pour éviter la contrefaçon, exigez la couverture du cahier comme le fac-similé ci-contre et le nom des seuls fabricants :

JOSEPH BARDOU ET FILS

GUERISON

RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée

contre un timbre de 15 centimes. — **Maladies contagieuses**, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, Eczémas, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorroïdes, **Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites.** 16

LA REVUE MODERNE

3^e Année 2,000 Abonnés
POLITIQUE & LITTÉRAIRE
Paraît le 20 de chaque mois.
80 pages 20,000 lecteurs

Directeur : PAUL CASSARD | Réd. en Chef : ROBERT BERNIER
La Revue Moderne publie dans chaque n° :

L'article politique d'actualité. Une étude critique sur le livre du jour. Une ou deux nouvelles. Une étude de littérature contemporaine.
Un article sur les jeunes. Des poésies. Une chronique parisienne, Une chronique étrangère. Un mois littéraire très complet. Une revue de la mode.

DIRECTION PARIS, 35, rue du Département. LYON, 24, rue de Marseille.
ABONNEMENTS FRANCE, Six mois 6 fr., Un an 11 fr. ÉTRANGER, Six mois 7 fr., Un an 12 fr.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52.

LE FRANC-MAÇON

est en vente à Lyon et dans les départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Jura, du Doubs, de Saône-et-Loire, de la Loire, de l'Ardèche et de la Haute-Loire, dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux.

A Lille, chez M. HAYARD. — A Sedan, chez M. CARLIER, libraire, Grande-Rue et chez M. MUNANT-BAUCAMP, rue de l'Horloge, 5. — A Vrugue-aux-Bois (Ardennes), chez M. MAILLARD. — A Reims, chez M. MATOT-BRAIME, rue du Cadran-Saint-Pierre, 6. — A Lisieux, chez M. LE BLOND. — A Trouville, chez M. BRÉE, quai Joinville, 90. — A Angers, chez M. DRON, rue Bodinier, 23. — A Saint-Germain-en-Laye, chez M. LÉVÊQUE. — A Nancy, chez M. GAROT, rue Gambetta. — A Besançon, chez M. ALEXANDRE libraire, Grande-Rue. — A Noy, chez M. GALLET. — A Orléans, chez M. BONNARDOT. — A Nevers, chez M. PIÉRACHE, rue du Commerce. — A Aurillac, chez M. MICHEL. — A Marjevois, chez M. COMBETTE. — A Nîmes, kiosque de la Maison-Carrée. — A Narbonne, chez M. PUJOL. — A Grasse, chez M. CHIROL. — A Foix, chez M. DELRIEUX.

Le Franc-Maçon est également en vente dans les gares suivantes :

Paris, Colombes, Choisy-le-Roi. — Versailles, Pontoise, Saint-Germain-en-Laye. — Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes, Aulnoye. — Boulogne. — Soissons, Saint-Quentin. — Sedan, Charleville, Nouzon. — Troyes. — Epinal, Saint-Dié, Laveline. — Dijon. — Besançon, Pontarlier. — Mâcon, Chalon, Charolles, Montchaubin, Romanèche. — Annecy, la Roche. — Chambéry, Aix-les-Bains, Modane. — Bourg, Nantua, Bellegarde, Ambérieu, Culoz, Meximieux. — Lyon, Villefranche, l'Arbresles, Beaujeu, Tarare, Saint-Georges, Oullins. — Grenoble, Bourgoin. — Saint-Etienne, Firminy, Saint-Chamond. — Annonay, la Voulte, Vogué, Aubenas. — Valence, Tain. — Le Puy, Langlac. — Clermont-Ferrand, Riom. — Mende. — Nevers. — Vichy. — Marseille, Aix, Salon, Pas-des-Lanciers. — Nice, Cannes. — Montpellier, Cette. — Narbonne. — Perpignan. — Toulouse. — Pamiers. — Agen. — Montauban. — Albi, Gaillac. — Périgueux. — Angers. — Belfort. — Neuchâtel (Suisse).

H. LAMIRAULT & C^{ie}
Éditeurs

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Barthélemy, sénateur, membre de l'Institut; Maréchal Dorenboum, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Lanson, membre de l'Institut; D^r L. Mahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; H. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; H. Riant, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 f.

Chaque livraison 1 franc	Payables à raison de 10 francs par mois	Chaque volume broché 25 francs
-----------------------------	--	-----------------------------------

LA PRINCIPALE

51, Rue de Chartres, 51
LYON

Bureau spécial pour l'Achat et la Vente DES IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE

Directeur : M. LOUIS
DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ON DEMANDE à acheter, dans le centre de Lyon, une petite librairie en rapport. Adresser les offres au bureau du journal, 52, rue Ferrandière.

G. SANGES Représentant de Commerce
TRIPOLI (Barbarie)
cherche une Maison à représentation pour les dorures foulards et articles du Levant. Bonnes références.

VIE DE FAMILLE Soins particuliers, aux meilleures conditions, offerte à des jeunes gens français ou étrangers, de 9 à 16 ans environ, qui suivraient ou non les cours du lycée et pourraient prendre des leçons à domicile, chez M. H. de Sabatier-Plantier..., professeur, propagateur des fêtes d'enfants, rue Plouine, 1, Nîmes (Gard).